

Sommaire

THÈME CENTRAL :

LES GOULOTS D'ETRAngleMENT DES STATISTIQUES D'ETAT CIVIL AU TCHAD

I. Contexte et historique du système d'état civil au Tchad

II. Programmes ou structures d'appui à l'amélioration du système d'état civil au Tchad

NOUVELLES DE L'INSEED

ACTIVITES DU SSN

1. Réunion de prise de contact avec le personnel clef des Agences de Contractualisation et de Vérification (ACV)

PUBLICATIONS DE L'INSEED

I.1 Analyse du niveau des prix par fonction au deuxième trimestre de l'année 2022

ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique du 25 janvier 2022

THEME CENTRAL : LES GOULOTS D'ETRAngleMENT DES STATISTIQUES D'ETAT CIVIL AU TCHAD

Editorial

SYSTEME D'ETAT CIVIL D'UN PAYS : SOURCE D'INFORMATION STATISTIQUE LA PLUS PREFEREE POUR L'ETUDE DES PHENOMENES DEMOGRAPHIQUES

L'état civil, d'un pays du fait qu'il permet à l'Etat d'individualiser ses ressortissants et aux individus de prouver leur identité et leur situation juridique, est un puissant outil de gestion des hommes. C'est pourquoi il faut utiliser les avantages de l'état civil pour accroître l'efficacité de l'Etat tchadien en matière de prospective ainsi que celle des collectivités locales dans le domaine de la planification et du développement.

L'Etat est une entité qui repose sur trois (3) éléments à savoir : un territoire, une population et une autorité représentée par un Gouvernement effectif. Et le système d'état civil est un puissant outil de gestion des hommes dans toute structure étatique. En fait, toute politique de gestion et de développement durable passe inmanquablement par une bonne maîtrise de l'état civil. Le système d'état civil est pour l'essentiel une question de bonne gouvernance requérant des dispositifs législatifs solides, des systèmes de gestion et de fonctionnement efficaces s'appuyant, dans chaque pays, sur une architecture administrative et politique.

L'enregistrement des faits de l'état civil et les statistiques qui en découlent constituent une base de données abondante et complète concernant la population d'un pays. Contrairement au recensement et aux enquêtes par sondage, le système d'enregistrement des faits de l'état civil à un caractère permanent et continu. Ces caractéristiques font du système d'enregistrement des faits de l'état civil une source importante des statistiques que ne peuvent égaler les autres méthodes de



collecte de données. De ce fait, les statistiques de l'état civil occupent une place importante dans la planification du développement notamment dans les secteurs de l'enseignement, du logement de la sécurité sociale et des assurances, etc. L'état civil est pratiquement le mode de constatation, par la tenue des

registres, des principaux faits ou actes juridiques intéressant l'état des personnes. Par exemple, le changement de la situation matrimoniale (mariage, séparation, divorce), la venue au monde d'un nouveau-né (naissance), la mort d'un individu (décès), l'adoption d'un enfant, etc.

Au Tchad, l'évaluation de l'état civil a été lancée le 06 février 2017. Ce lancement a été suivi par diverses parties prenantes de différents secteurs impliqués dans l'enregistrement civil et les statistiques de l'état civil. A la suite des résultats de la synthèse diagnostique du système d'état civil au Tchad, huit (8) problèmes prioritaires sont identifiés :

- la faiblesse du cadre juridique ;
- l'inadéquation du cadre institutionnel ;
- l'insuffisance qualitative des ressources humaines et l'absence des plans de renforcement des capacités du personnel de l'état civil ;
- la faible mobilisation des populations vers les activités de l'état civil ;
- l'insuffisance des capacités des structures impliquées dans l'enregistrement des faits d'état civil ;
- l'insuffisance dans la sécurisation des documents ;

- la faible informatisation des centres d'enregistrement des faits d'état civil ;
- la non production des statistiques d'état civil et sur la cause de décès.

Face à ces goulots d'étranglement et vu que le programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 propose l'enregistrement à 100 % des naissances et d'au moins 80 % des décès, un cadre d'amélioration a été proposé. Ce cadre consacre entre autres, l'universalité et le caractère obligatoire de l'état civil au Tchad, la gratuité de l'enregistrement et de la délivrance des originaux des actes d'état civil et l'institution d'un quatrième registre validant les mariages célébrés devant l'Iman, le pasteur, le prêtre ou autres instances coutumières. Il est à rappeler que nous entendons par acte de l'état civil, tout document juridique porté au registre de l'état civil et attestant de l'authenticité et des caractéristiques d'un fait d'état civil (naissances vivantes, morts fœtales, décès, mariages, adoptions, légitimations, reconnaissances de parenté, séparations, divorces, causes des décès, etc.). Par ailleurs, le divorce par exemple n'est pas matérialisé par un acte spécifique d'état civil mais plutôt d'une ordonnance de la justice.

Dans le processus de l'amélioration de la performance du système d'état civil tchadien, les enfants en cours de scolarisation sans actes de naissances au niveau des populations particulières sont priorités tout comme les populations des zones défavorisées (rurales, en conflit ou en situation de crise humanitaire) et populations nomades.

Les données statistiques d'état civil sont à améliorer du point de vue disponibilité, fiabilité et qualité.

La disponibilité des statistiques des faits d'état civil et leurs analyses sont utiles pour l'établissement d'objectifs et l'évaluation des plans économiques. Cela comprend le contrôle de programmes d'intervention en matière de santé et de population et, l'évaluation d'indicateurs démographiques concernant le niveau et la qualité de vie, comme l'espérance de vie à la naissance et le taux de mortalité infantile. Aussi, la mise en œuvre et l'amélioration de l'exploitation des données de l'état civil constituent-elles un préalable à toutes démarches alternatives au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Le système d'état civil constitue la source d'informations la plus privilégiée pour

l'étude des phénomènes démographiques, à savoir la mortalité, la natalité, la nuptialité et les migrations, du fait qu'il permet d'enregistrer systématiquement et correctement tous les événements individuels peu de temps après leur survenue. Le phénomène démographique est à considérer ici comme la survenance d'événements d'une catégorie donnée. Ainsi, le phénomène mortalité par exemple désigne la survenance des événements décès, le phénomène migration la survenance des événements changements de résidence et le phénomène nuptialité la survenance des événements mariages.

A partir de l'état civil, on peut estimer par des mesures directes les principaux indicateurs démographiques. Les événements saisis à l'état civil servent de numérateurs pour le calcul des indices démographiques (taux de natalité, de fécondité, de mortalité, de nuptialité, etc.). Quand c'est un système performant, les numérateurs et les dénominateurs sont issus de la même source.

La connaissance des effectifs annuels de

L'état civil dispose suffisamment d'atouts qu'il importe de porter à la connaissance aussi bien des autorités que du grand public. Ces atouts se retrouvent tant au niveau du rôle qu'il joue pour ce qui concerne ...

décès et de naissances permet de calculer le taux de croissance naturelle de la population d'un territoire. L'étude de la natalité ou de la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année est aisément facilitée avec l'utilisation des données du système d'état civil car les naissances de l'année (numérateur) et la population moyenne (dénominateur) ou la moyenne arithmétique de la population aux 1^{ers} Janvier des deux années consécutives sont automatiquement calculés.

De même la fécondité, à savoir la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer c'est-à-dire celles âgées de 15 - 49 ans, sera aussi connue. Quant au taux de nuptialité, ça sera le nombre de mariages enregistrés dans le système au cours de l'année rapporté à la population totale qui est le plus souvent la population au 30 juin ou au 1^{er} juillet de l'année.

Ce dispositif peut permettre de confronter, pour un temps défini, le nombre de décès et le volume de la population et la mortalité qui désigne les enfants nés sans vie ou mort-nés sera à tout moment appréhendée. Le décès étant la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante.

L'information sur le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une période donnée, classée en fonction de certaines caractéristiques des femmes qui donnent naissance, constitue une base d'analyse de la dynamique de la reproduction. Les données ayant trait aux mariages fournissent des renseignements utiles à l'établissement de l'état civil des individus, en particulier des femmes, notamment dans le cas de versement de pensions alimentaires. En termes d'avantages sociaux d'un acte d'état civil comme l'acte de naissance : les nouveau-nés peuvent bénéficier des vaccins dans le cadre des programmes de santé publique et on a aussi la facilité d'inscrire les enfants en âge scolaire à l'école. L'avantage est également du ressort juridique :

l'établissement des faits d'état civil permet l'exercice des droits individuels et collectifs. La preuve d'âge permet par exemple de prévenir le travail et le mariage des enfants ainsi que le recrutement de mineurs dans les forces armées. L'acte de naissance conditionne l'accès aux services sociaux, notamment les services de santé, d'éducation et de justice.

L'état civil dispose suffisamment d'atouts qu'il importe de porter à la connaissance aussi bien des autorités que du grand public. Ces atouts se retrouvent tant au niveau du rôle qu'il joue pour ce qui concerne l'administration du territoire et la sécurité nationale que dans la compilation des données sur sa situation démographique. C'est pourquoi, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) du Tchad diffusera des informations pertinentes sur le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil pour éclairer et aider les autorités tchadiennes et ses partenaires qui œuvrent pour le développement du Tchad.

**Le Directeur Général de l'INSEED
Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL**

THÈME CENTRAL : LES GOULOTS D'ETRANGLEMENT DES STATISTIQUES D'ETAT CIVIL AU TCHAD

Selon les Nations Unies, l'état civil est l'enregistrement continu, permanent, obligatoire et universel des faits d'état civil et de leurs caractéristiques (naissances vivantes, décès, morts fœtales, mariages et divorces). De ce fait, l'état civil constitue le socle de toute politique qui vise à renforcer la citoyenneté, à mieux asseoir le jeu démocratique, à accroître l'efficacité de l'Etat en matière prospective ainsi que celle des collectivités locales dans le domaine de la planification et du développement.

L'Etat est une entité qui repose sur trois (3) éléments à savoir : un territoire, une population et une autorité représentée par un Gouvernement effectif. Le système d'état civil est un puissant outil de gestion des hommes dans toute structure étatique. En effet, toute politique de gestion et de développement durable passe inmanquablement par une bonne maîtrise de l'état civil. Le système d'état civil est pour l'essentiel une question de bonne gouvernance requérant des dispositifs législatifs solides, des systèmes de gestion et de fonctionnement s'appuyant, dans chaque pays, sur une architecture administrative et politique.

Tout processus de bonne gou-

vernance, politique, économique et social, qui repose sur des statistiques fiables doit nécessairement passer par la mise en place d'un système performant d'état civil. L'objectif de ce système est donc de collecter, traiter, stocker et préserver les informations sur les faits d'état civil chaque fois que cela est nécessaire à des fins juridiques, administratives, statistiques ou autres.

Or, au Tchad, comme pour la plupart de pays africains, le système national d'état civil est caractérisé par deux catégories de problèmes fondamentaux que sont le disfonctionnement dans l'organisation des services d'état civil et le faible taux d'enregistrement des faits d'état civil. Ces problèmes ont comme conséquences la faible déclaration des faits d'état civil et l'absence des données statistiques d'état civil fiables, complètes et organisées. Le faible engouement de la population dans les centres d'état civil pour la déclaration des événements vitaux demeure l'un des problèmes majeurs du système. En effet, les résultats de différentes enquêtes et études à couverture nationale attestent que le taux d'enregistrement des faits d'état civil est l'un des plus faibles d'Afrique. Particu-

lièrement l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, ce taux n'a pas varié significativement depuis 2004. Passé de 9% en 2004 (EDST, 2004) à 16% en 2010 (MICS4), le taux d'enregistrement des naissances à l'état civil chez les moins de 5 ans est tombé à 12% en 2014-2015 (EDS-MICS). Parmi les enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés en 2014-2015 à l'état civil, seulement 9% avaient effectivement un acte de naissance. Du fait de la faible organisation dans les services d'état civil, il est très difficile de connaître le niveau d'enregistrement de certains événements comme les mariages, les décès, etc.

Qui dit statistiques d'état civil fait référence d'abord à l'ensemble du système, c'est pourquoi nous allons présenter premièrement le contexte du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil du Tchad, ensuite les structures s'occupant des questions d'état civil ; puis les défis et goulots d'étranglement du système et finir avec les perspectives du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil du Tchad.

I. Contexte et historique du système d'état civil au Tchad

Les actes de l'état civil tirent leur origine des pratiques du clergé catholique dans l'Ancien Régime Français. En Afrique noire francophone, l'état civil a fonctionné dès les premiers moments de la colonisation. Le support de collecte institué était composé de 3 volets (ou feuillets) avec des des-

tinataires différents :

- le premier volet était remis au déclarant ;
- le deuxième volet était transmis à la justice pour conservation ;
- le troisième volet était conservé à la source par l'auto-

rité qui a délivré l'acte. Celui-ci est conservé dans les archives de la circonscription administrative. C'est ainsi que naquit l'état civil indigène dont l'objet principal, était l'organisation du recrutement militaire et la perception de l'impôt de capitation (impôt par tête).

Le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil du Tchad actuel travaille en conformité avec les directives du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS). Le programme phare de la CEA (APAI-CRVS) vise à remédier à la rareté de ces systèmes sur le continent et à remplir l'engagement d'enregistrement à 100 % des naissances et d'au moins 80 % d'enregistrement des décès, comme indiqué dans le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. Les systèmes CRVS confèrent une identité juridique aux individus et informent la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme et la création de sociétés inclusives. Ils augmentent également la crédibilité des gouvernements nationaux et locaux en renforçant leur capacité à fournir des services sociaux en aidant à identifier quels services sont nécessaires, où et par qui.

Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS) est mis en œuvre selon les orientations données en matière de politiques et de programmes par les Ministres africains chargés de l'état civil dans les résolutions qu'ils ont adoptées lors de leurs différentes conférences.

À l'occasion de leur première conférence tenue à Addis-Abeba en 2010, les Ministres, considérant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil comme un impératif du développement de l'Afrique, se sont clai-

rement engagés à les améliorer dans leurs pays. Lors de leur deuxième conférence tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, ils ont recommandé des mesures précises et concrètes pour la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil complets et efficaces. Ils ont chargé les trois institutions panafricaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD) d'apporter leur appui au Programme africain et ont invité les autres partenaires de développement à participer à cette initiative régionale.

La troisième conférence a eu lieu à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) du 12 au 13 février 2015 sous le thème « Promotion de l'utilisation de l'état civil et des statistiques de l'état civil pour l'appui à la Bonne Gouvernance en Afrique ».

La Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la CEA, de la BAD et de la Mauritanie, a organisé la quatrième conférence à Nouakchott (Mauritanie) les 7 et 8 décembre 2017.

Lors de la quatrième Conférence, les experts africains ont délibéré et soumis aux ministres des recommandations sur diverses questions relatives à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (EFECSE) sur le continent.

La décennie du repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (2019-2026) a été introduite par la cinquième conférence qui a eu lieu à Lu-

saka du 14-18 octobre 2019 avec pour thème : des systèmes innovants EFECSE : fondement pour la gestion de l'identité juridique. La sixième conférence des Ministres africains en charge de l'état civil, des questions d'identité et des statistiques d'état civil est prévue du 27 au 28 octobre 2022 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Les enjeux d'un appui conséquent au système d'état civil tchadien sont multiples :

❖ Enjeu sécuritaire :

Le contrôle des migrations, du terrorisme caractérisé par les conflits larvés ou ouverts avec la secte islamiste BOKO HARAM au tour du lac Tchad et la protection des données personnelles, etc. ;

❖ Enjeu humain :

En se rapportant aux droits de l'homme, aux droits catégoriels (femmes, mineurs, minorités), à l'Etat de droit, etc. L'ensemble des droits de l'homme se jouent en effet dans la problématique de l'Etat-civil : la jouissance des droits civils et politiques, et des droits économiques sociaux et culturels tels qu'énoncés dans les conventions pertinentes est conditionnée par la possession d'une identité juridique, dans la mesure où les Etats sont les principaux garants des droits de l'homme ;

❖ Enjeu de développement :

La planification du développement, la production des statistiques sociodémographiques, etc. ;

❖ Enjeu de maîtrise des informations personnelles :

Rendre effectif l'inter-opérationnalité de l'état civil avec divers systèmes (Santé, CNI, Passeports, Casier judiciaire, Nationalité, Fichier électoral, Impôts/assurances/banques, etc.).

Tenant compte de l'importance des données d'état civil, il est plus que jamais nécessaire de penser à améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil aux fins de générer des statistiques d'état civil utilisables à une période donnée. S'inscrivant dans cette optique, en vue de rendre plus disponibles, accessibles et visibles, les informations et la documentation pertinentes sur l'état civil tchadien, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques a mis en place un dispositif de collecte des données sur les faits d'état civil dans la Commune de N'Djamena depuis octobre 2020. Il est question de collecter, traiter, stocker et préserver les informations sur les faits d'état civil à des fins juridiques, administratives et statistiques.

Sur le plan national, l'Agence

Nationale des Titres Sécurisés est d'après l'Ordonnance N°001/PR/2016 du 29 mars 2016, l'établissement public en charge de l'organisation et de la tenue du système d'état civil ainsi que de la production des titres sécurisés. Par ailleurs, l'article 23 de l'Ordonnance N°002/PR/2020 du 14 février 2020 portant organisation de l'état civil en République du Tchad stipule que l'organisation et la tenue du fichier de l'état civil ainsi que de ses archives relèvent de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Les services compétents en charge de l'état civil sont :

- les Communes ;
- les Ambassades et Consulats ;
- les Centres d'Accueil des Usagers.

L'état-civil fonde la notion d'identité, laquelle peut, selon

les pays refléter la conception profonde de l'identité individuelle et collective du ou des peuples qui le composent (la citoyenneté). La priorité est accordée à l'enregistrement des naissances vivantes dans les délais (voir tableau 1). Selon la définition de l'OMS, une naissance vivante est tout produit de conception, expulsé ou extrait complètement du corps de la mère, peu importe la durée de la gestation, qui respire ou montre des signes vitaux tels que le battement du cœur, la pulsation du cordon ombilical ou tout mouvement d'un muscle volontaire alors la légitimité d'une naissance se définit par référence au caractère juridique de l'union dont elle résulte. En principe, l'enfant légitime est un enfant conçu au cours du mariage de ses parents.

Tableau 1 : Indicateurs calculables avec les données sur les naissances vivantes

Evénements	Variables	Indicateurs	Objectifs/justification
Naissances	Nombre de naissances déclarées	Taux d'enregistrement	Mesure le niveau de fonctionnement du système d'état civil et permet aux partenaires au développement (UNICEF, UNFPA, UE...) et aux partenaires nationaux (MATCTA, Justice, action sociale) de cibler les actions de sensibilisation
	type d'acte de naissance	Proportion de naissances enregistrées hors délais d'une année	Détermine l'efficacité du dispositif d'enregistrement des naissances. L'évolution des enregistrements des naissances hors délais est un indicateur d'impact des campagnes de sensibilisation effectuées par les partenaires nationaux et internationaux.

La déclaration des naissances constitue un droit fondamental et universel. Or, dans le monde, en zone rurale, 2 enfants sur 3 ne sont pas déclarés à la naissance, 1 sur 2 en zone urbaine. L'UNICEF estime à 60 millions par an dans le monde le nombre d'enfants non-déclarés à la naissance. La Banque mondiale estime à plus d'1 milliard le nombre de personnes dépour-

vues d'identité juridique en 2019.

En termes d'avantages sociaux d'un acte d'état civil comme l'acte de naissance : les nouveau-nés peuvent bénéficier des vaccins dans le cadre des programmes de santé publique et on a aussi la facilité d'inscrire les enfants en âge scolaire à l'école. L'avantage est également du ressort juridique : l'éta-

blissement des faits d'état civil permet l'exercice des droits individuels et collectifs. La preuve d'âge permet par exemple de prévenir le travail et le mariage des enfants ainsi que le recrutement de mineurs dans les forces armées. L'acte de naissance conditionne l'accès aux services sociaux, notamment les services de santé, d'éducation et de justice.

Le système d'état civil constitue la source d'informations la plus privilégiée pour l'étude des phénomènes démographiques, à savoir la mortalité, la natalité, la nuptialité et les migrations, du fait qu'il permet d'enregistrer systématiquement et correctement tous les événements individuels peu de temps après leur survenue. Le phénomène démographique est à considérer ici comme la survenance d'événements d'une catégorie donnée. Ainsi, le phénomène mortalité par exemple désigne la survenance des événements décès, le phénomène migration la survenance des événements changements de résidence et le phénomène nuptialité la survenance des événements mariages.

Il est à souligner que lors d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) par exemple, deux questions spécifiques permettent de saisir les données sur la fécondité. Il s'agit de la question portant sur les naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois précédant la collecte et celle qui concerne l'ensemble des naissances vivantes durant la vie féconde des femmes. Une autre question était posée pour connaître les survivants parmi les enfants nés au cours des 12 derniers mois. Les erreurs susceptibles d'affecter l'information relative au nombre total d'enfants nés vivants se présentent ainsi qu'il suit :

- les omissions d'enfants vivant ailleurs ;
- les mauvaises déclarations des âges de la part des femmes ;
- les femmes à la parité non déclarée ;
- les omissions d'enfants décédés en bas âge ;
- la prise en compte d'un en-

fant mort-né comme né vivant.

Les erreurs sur l'âge au RGPH, notamment les attractions (préférence par exemple pour âges qui se terminent par 0 et par 5) ou les répulsions pour certains chiffres ont pour conséquence les perturbations des pyramides par âge, des profils de masculinité et des profils de survie de la population.

A partir de l'état civil, on peut estimer par des mesures directes les principaux indicateurs démographiques. Les événements saisis à l'état civil servent de numérateurs pour le calcul des indices démographiques (taux de natalité, de fécondité, de mortalité, de nuptialité, etc.).

L'étude de la natalité ou de la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année est aisément facilitée avec l'utilisation des données du système d'état civil car les naissances de l'année (numérateur) et la population moyenne (dénominateur) ou la moyenne arithmétique de la population aux 1ers Janvier des deux années consécutives sont automatiquement calculés. De même, la fécondité à savoir la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer c'est-à-dire celles âgées de 15 - 49 ans sera aussi connue. Quant au taux de nuptialité, ça sera le nombre de mariages enregistrés dans le système au cours de l'année à la population totale qui est le plus souvent la population au 30 juin ou au 1er juillet de l'année.

Ce dispositif peut permettre de confronter, pour un temps défini, le nombre de décès et le volume de la population et la mortinatalité qui désigne les enfants nés sans vie ou mort-nés sera à tout moment appréhendée.

Le mariage est un concept difficile à appréhender surtout

dans le cadre de l'analyse statistique. On entend par mariage, la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion ou la loi. Au Tchad, le mariage célébré par une autorité de l'état civil est le moins répandu, tant le système traditionnel et religieux est prédominant. Au plan administratif et juridique, les mariages fournissent à l'administration la preuve d'une union conjugale. Ils fournissent également des renseignements utiles à l'établissement de l'état civil des individus, en particulier des femmes, notamment dans le cas de versement de pensions alimentaires ou d'autres prestations liées, ainsi que pour le changement de nationalité sur la base du mariage. Le mariage civil est une union entre un homme et une femme officialisée par une autorité publique du Tchad (maire, sous-préfet ou officier d'état civil). Le mariage religieux est une union entre un homme et une femme qui s'effectue dans le cadre d'une religion.

Dans le cadre de l'exploitation des données des actes d'état civil de mariage, il est difficile d'appréhender l'ampleur réelle de ces événements dans la population générale compte tenu de sa faible fréquence ou apparition. Cependant, il est possible de dresser des statistiques sur les mariages civils uniquement en ayant à l'esprit que ces mariages sont peu fréquents et que les informations disponibles ne concernent qu'une partie infime de la population du pays.

Le mariage traditionnel ou coutumier est une union entre un homme et une femme qui résulte d'une tradition ancestrale marquée par des cérémonies particulières (remise de dot, organisation d'une cérémonie de réjouissance, etc.).

II. Programmes ou structures d'appui à l'amélioration du système d'état civil au Tchad

Le cadre organisationnel de l'état civil au Tchad a été précisé grâce aux textes suivants :

- la Loi n°008/PR/2013 du 10 mai 2013, portant organisation de l'état civil en République du Tchad ;
- l'Ordonnance n°001/PR/2016 du 29 mars 2016 portant création d'une Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS). L'article 2 de cette ordonnance stipule que l'ANATS est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la sécurité. L'article 3 définit les missions de l'ANATS qui peuvent se résumer en l'organisation de l'état civil et la production des titres sécurisés ;
- le Décret n° 014 / PR / PM / MSPI / 2017 du 18 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) ;
- l'Ordonnance N°002/PR/2020 du 14 février 2020 portant organisation de l'état civil en République du Tchad, ratifiée par la loi 006/PR/2020 du 29 Mai 2020,

Les structures qui s'occupent de l'état civil sont :

- la DAPEC ;
- l'ANATS ;
- les Tribunaux de Grande Instance qui dressent les registres et actes d'état civil dans leur ressort territorial ;
- les autorités déconcentrées (Gouverneurs de région, Préfet ; Maires et Sous-préfets ; justice de paix.) qui procéderont au suivi-évaluation de tous les centres d'état civil relevant de leur ressort ;
- le Ministère des Affaires Etrangères assurera la coordination, le suivi et le contrôle des centres d'état civil des missions diplomatiques et consulaires ;
- la DSSIS
- l'INSEED :

La Division des Etudes Démographiques et de la Cartographie (DEDC) de l'INSEED est constituée de trois services qui sont :

- le Service de l'Etat de la Population et des Perspectives Démographiques (SEPPD) ;
- le Service des Mouvements de

Population et de l'Etat Civil (SMPEC) ;

- le Service de Cartographie et du Fichier Villages (SCFV).

Cette division est chargée :

- d'élaborer des statistiques et de conduire des études permettant d'évaluer régulièrement la situation socio-démographique du pay ;
- de conserver et de gérer le Système National d'Informations Géographiques relatif au suivi de la pauvreté ;
- d'élaborer des projections de la population ;
- de réaliser des travaux cartographiques destinés à la mise à jour des bases de sondage.

Le SMPEC est chargé de :

- la collecte, du traitement et de l'analyse des données relatives aux mouvements de la population (naissances, décès et migrations) ;
- la collecte et l'exploitation des données d'Etat Civil (naissances, mariages, divorces et décès) en collaboration avec les administrations compétentes.

Organisation de l'état civil du Tchad

Acteurs clés

Environnement Institutionnel de l'état civil

■ Au niveau central



Source : Plan stratégique, 2017

OU SOMMES-NOUS ?

III. Analyse des défis et goulots d'étranglement du système d'état civil du Tchad

Au Tchad, deux documents ont été produits à savoir le Rapport final de l'évaluation du système d'état civil et le plan Stratégique d'amélioration de l'état civil au Tchad pour la période 2018 – 2022. Ces deux documents ont mis en exergue les forces et les faiblesses du système actuel d'état civil et ont proposé des pistes d'amélioration à mettre en œuvre. Les taux globaux d'enregistrement de naissance au Tchad s'établissent comme suit : 9% en 2004 ; 16% en 2010, 12% en 2014-2015 et 26% en 2019.

Le représentant de l'Unicef dans le pays, explique ce phénomène par plusieurs facteurs :

"On constate sur le terrain une rupture fréquente des registres d'acte de naissance au niveau des centres d'Etat civil. Le second goulot d'étranglement est le manque de professionnalisation des agents de l'état civil. Le Tchad demeure l'un des rares pays où la gestion de services de l'état civil est confiée aux bénévoles. Parmi les goulots d'étranglement, on note une insuffisance d'information de la population sur les délais de l'enregistrement de naissance et on note également l'ignorance de l'importance de l'enregistrement à l'état civil par les communautés." (Jacques Boyer, 10 août 2022).

En dépit des campagnes de sensibilisation d'établissement gratuit d'acte de naissance et des efforts de réorganisations juridiques et administratives des centres d'état civil, on constate qu'une grande partie de la population tchadienne en général et de la commune de N'Djaména en particulier ne recourent toujours pas aux services

de l'état civil. Comparé aux pays d'Afrique Centrale et de l'ouest, le niveau d'enregistrement est le plus faible au Tchad.

Le taux de déclaration des mariages est faible, pourtant près de 68% de femmes ont déclaré être mariées à l'EDS MICS, 2014-2015, ce qui signifie que les types de mariages non officiels restent les plus nombreux. En effet, les mariages coutumiers et religieux, en particulier les mariages de confession musulmane prédominent. Il y a lieu de développer une stratégie de sensibilisation pour permettre à cette catégorie de la population de faire constater leur union.

Le taux d'enregistrement de mariage global est de 15,7% et celui de mariages précoces est de 29%. On constate que le taux des mariages précoces est élevé et ceci a des répercussions négatives sur la santé et l'éducation des adolescents (fistules, avortements, décès, abandon de l'école, etc.).

La déclaration de décès est faite par la famille auprès de l'Officier Civil mais dans la plupart des cas, les décès ne sont pas déclarés par les populations. Selon l'annuaire de statistiques sanitaires, le nombre de décès déclarés par les formations sanitaires est de 7 376 en 2015 et 8 728 en 2017. Ces chiffres sont en deçà de la réalité par manque des données statistiques fiables.

Pourtant, l'état civil est une institution légale et l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès est obligatoire, permanente et continue selon la loi de la République.

❖ Désintéressement de la population à se faire délivrer ces actes :

Le faible engouement de la population dans les centres d'état civil pour la déclaration des événements vitaux demeure l'un des problèmes majeurs du système. Ce faible engouement est dû aux nombreux goulots d'étranglement dont les principaux sont les suivants :

Sur le plan juridique et administratif, l'insuffisance des textes :

⇒ la Loi régissant l'état civil en lien avec la santé ;

⇒ l'immensité du territoire national (1 284 000 km²) et l'éloignement des Centres d'état civil ;

⇒ l'insécurité ;

⇒ l'insuffisance de formation des officiers et agents de l'état civil ;

⇒ l'insuffisance des centres d'état civil ;

⇒ l'insuffisance des ressources humaines ;

⇒ la faible centralisation des données sur les faits d'état civil et l'archivage ;

⇒ la rupture des registres d'état civil ;

⇒ la spécificité des provinces (contraintes naturelles- difficultés d'accessibilité dans certaines régions) ;

⇒ La suspension des centres secondaires par les autorités (pour éviter la délivrance de faux documents) ;

⇒ le mauvais service offert par les agents de l'état civil ;

⇒ le non-respect de la gratuité de délivrance des originaux des actes de l'état civil ;

Les facteurs socioculturels :

- ⇒ l'analphabétisme ;
- ⇒ les pesanteurs socioculturelles ;
- ⇒ le nomadisme ;
- ⇒ les accouchements à domicile ;
- ⇒ la pauvreté (nourriture, logement, soins de santé, éducation et l'inégalité de sexe etc.) ;
- ⇒ l'ignorance (parents et filles) ;
- ⇒ le manque/absence de l'enseignement des jeunes en matière de la santé de reproduction (SR).

En matière de communication :

- ⇒ l'insuffisance des campagnes de sensibilisations des populations sur les actes d'état civil ;
- ⇒ la faible vulgarisation des textes régissant l'état civil (Ordonnance n°03/INT/1961 du 2 juin 1961, loi 008/PR/2013 du 10 mai 2013 portant organisation de l'état civil en République du Tchad et le Décret N°660/PR/PM/MATSP/2015 du 06 mars 2015 fixant les modalités d'application de cette loi) ;
- ⇒ l'insuffisance des campagnes de sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil ;
- ⇒ l'insuffisance de vulgarisation des textes sur la protection des enfants ;
- ⇒ la méconnaissance des effets néfastes sur le mariage précoce (fistule, décès, césarienne, etc.).

Au niveau de la motivation :

- ⇒ le coût exorbitant non prévu par la loi infligée par les agents véreux à la population pour une déclaration tardive ou illégale (jugement supplétifs, bulletins de naissance, certificat d'âge apparent ou certificat de genre et cause de décès).

L'implication des structures sanitaires dans l'enregistrement de l'état civil et l'ignorance :

- ⇒ l'insuffisance de formation des agents sanitaires dans le do-

maine de l'enregistrement de l'état civil (naissance et décès) ;

- ⇒ l'insuffisance ou la non disponibilité des bulletins de naissance dans les formations sanitaires ;
- ⇒ la difficulté d'accès à la délivrance des certificats de décès (uniquement constaté par un Médecin) ;
- ⇒ le coût exorbitant de délivrance des certificats décès ;
- ⇒ le manque de communication entre les acteurs impliqués dans la délivrance des faits d'état civil ;
- ⇒ l'analphabétisme.

❖ Défis

1. La Stratégie globale des Nations unies sur la mortalité maternelle et infantile (2010-2015) et l'Agenda post-2015 ont fixé l'universalisation de l'enregistrement des naissances, la maîtrise des statistiques vitales et l'octroi de l'identité comme des défis des plus importants à relever.

2. Initiative Africaine APAI/ CRVS : fédérer et mettre dans un même panier toutes les initiatives œuvrant en faveur l'amélioration du système d'état civil dans les pays africains.

3. Initiative Banque Mondiale GFF : faire du CRVS un instrument fondamental de l'évaluation de la mortalité des enfants et des mères

4. Programme d'action du Fonds Fiduciaire lancé au Sommet de La Valette (avril 2016) : L'état civil constitue un objectif prioritaire pour la gestion des migrations :

"Renforcer les procédures d'enregistrement à l'état civil (communication, modalités pratiques, modernisation, échange d'informations, réseau, sessions de formation) et appuyer la création de systèmes cohérents et robustes de registres d'état civil, ainsi que la délivrance de cartes

d'identité et passeports sécurisés, dans le droit fil des initiatives régionales pertinentes".

5. ODD :

Le programme phare de la CEA (APAI-CRVS) vise à remédier à la rareté de ces systèmes sur le continent et à remplir l'engagement d'enregistrement à 100 % des naissances et d'au moins 80 % d'enregistrement des décès, comme indiqué dans le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre de la réforme CRVS contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), notamment :

ODD 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement de naissance.

ODD 17.18 : D'ici à 2020, disposer de beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Ces ODD s'inscrivent dans l'amélioration de la gouvernance, avec en point de mire un état civil complet et fiable qui sert de socle au registre de population sur lequel s'appuieront les autorités pour conduire efficacement les politiques publiques.

6. CDE :

D'après la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), tout enfant doit être enregistré aussitôt à sa naissance et dès celle-ci, a le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux (art.7). Cependant, nombreux sont des enfants nés et vivant au Tchad qui échappent à l'enregistrement à l'état civil.

IV. Perspectives en matière d'amélioration du système d'état civil au Tchad

Pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil, les différents acteurs cherchent à mieux identifier et comprendre les barrières à l'origine du dysfonctionnement du système d'état civil tchadien et donner une vue d'ensemble du système d'enregistrement des faits d'état civil, y compris le contexte, le cadre réglementaire, les structures du système, les fonctions et les procédures ainsi que le contexte communautaire et le rôle de la société civile. Les chantiers en cours sont entre autres : le programme de mentorat, le rôle du bureau national de statistique (INSEED), le Plan stratégique national d'amélioration de l'état civil au Tchad (2018-2022), l'extension de la CNMD, l'enrôlement des enfants des éleveurs nomades, le registre national biométrique de la population et l'utilisation des registres du Ministère de la Santé.

Programme de mentorat :

Le programme de mentorat a été lancé dans certains pays, dont le Tchad, afin de fournir un soutien technique et des conseils aux pays qui ont moins progressé dans leurs efforts pour renforcer le CRVS. Le programme vise à s'assurer que chaque pays cible identifie les domaines et les éléments de son système qui entravent la réalisation de l'enregistrement universel des faits d'état civil afin de donner la priorité aux activités à gain rapide qui peuvent améliorer l'efficacité et l'efficacité de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques vitales et réaliser l'enregistrement universel des faits d'état civil d'ici 2030. La CEA a effectué une mission au Tchad du 25 au 28 juillet 2022. L'approche de la mission était de mener des consultations bilatérales et des sessions de renforcement des capacités avec le groupe de travail technique national pour le CRVS dans le pays.

Rôle du bureau national de statistique (INSEED) :

Sur le plan international, le rôle de l'Institut National de la statistique dans le processus est déjà défini. Ainsi dans l'APAI-CRVS de la CEA, il est dit que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des bureaux nationaux de statistiques dans le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil. La participation soutenue de ces bureaux à différents stades de la mise en œuvre des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans les pays aboutira, à terme, à la production de statistiques de l'état civil exploitables. La nature et le niveau de participation de ces bureaux sont décrits ci-après :

a) Dans les pays où la réforme et la modernisation de l'enregistrement des faits d'état civil sont en cours, les bureaux nationaux de statistiques devraient, dès le départ, faire partie de l'équipe de coordination qui supervise ce processus pour faire en sorte que tous les éléments de la collecte de données soient bien pris en compte dans le processus d'enregistrement. Toute tentative visant à adapter les processus statistiques à un stade ultérieur, par le biais soit de la loi, soit des opérations d'enregistrement des faits d'état civil, peut s'avérer très compliquée.

b) Les bureaux nationaux de statistiques doivent veiller à ce que tous les aspects de l'enregistrement des faits d'état civil, notamment la collecte, l'édition, le traitement, les calculs et la diffusion, reposent sur les principes et les recommandations pour un système de statistiques de l'état civil.

c) Les bureaux de l'enregistrement des faits d'état civil doivent suivre régulièrement les niveaux d'enregistrement pour déterminer

les zones où ces niveaux sont faibles et prendre des mesures pour améliorer la situation. Le système d'enregistrement des faits d'état civil doit également être évalué à des intervalles réguliers pour recenser les goulets d'étranglement et les problèmes que rencontrent les systèmes afin d'apporter des modifications au processus et aux méthodes. Les bureaux peuvent également jouer un rôle en fournissant une assistance technique aux bureaux d'enregistrement des faits d'état civil et en les aidant à mettre en place un système de suivi et à faire (ou à superviser) des évaluations en utilisant des méthodologies rationnelles au point de vue statistique.

d) Les bureaux nationaux de la statistique doivent jouer un rôle important en faisant une évaluation globale des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans les pays et en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national.

e) Les bureaux nationaux de statistiques doivent compiler et diffuser régulièrement des statistiques de l'état civil extraites de l'enregistrement des faits d'état civil même si l'enregistrement n'est pas universel. Ils doivent publier, au moins une fois par an, un rapport sur les statistiques de l'état civil issues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Il faudrait recenser, dans les pays, les zones (villes ou métropole, par exemple) où l'enregistrement est universel, compiler les statistiques sur ces zones et encourager leur utilisation. Cette exploitation réelle des statistiques de l'état civil contribue à sensibiliser les décideurs à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la fourniture des données indispensables à la planification, notamment aux échelles régionale et nationale.

f) Les bureaux nationaux de statistique peuvent, en collaboration avec les ministères de la santé et les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, assumer la direction technique pour améliorer les statistiques sur les causes de décès dans les pays.

g) Ces bureaux doivent être les plus ardents défenseurs de la promotion et de l'utilisation des statistiques de l'état civil issues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

Plan stratégique national d'amélioration de l'état civil au Tchad (2018-2022)

La vision du Plan stratégique national est de faire de l'état civil, à l'horizon 2022, un système d'enregistrement de tous les faits d'état civil (naissances, décès, et mariages) fiable, conforme aux standards internationaux, intégré, coordonné, accessible à tous et dynamique avec des données complètes capables de fournir une identité juridique à chaque individu et de produire des statistiques essentielles pour informer le développement socio-économique à tous les niveaux de manière efficace. Le plan stratégique est structuré autour de 7 axes stratégiques interdépendants :

Axe 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel du système CRVS

Axe 2 : Renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil des populations spécifiques (refugiés, retournés, apatrides et déplacés

internes, nomades, semi-nomades et transhumants)

Axe 3 : Amélioration de la disponibilité et de la qualité des services et des documents juridiques pour toutes les personnes

Axe 4 : Accroissement de l'adhésion des populations pour améliorer la demande de service CRVS

Axe 5 : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le processus d'enregistrement des faits d'état civil

Axe 6 : Production, diffusion, utilisation des statistiques des faits d'état civil de qualité et suivi/évaluation

Axe 7 : Informatisation progressive et financement pérenne de l'état civil.

Les missions du plan d'amélioration sont :

1- promouvoir, développer et coordonner l'enregistrement continu de tous les faits d'état civil (naissances et décès, mariages et divorces);

2- garantir la fiabilité, la qualité et la sécurisation des données et des documents ;

3- promouvoir la culture de l'enregistrement des faits d'état civil accessible à tous;

4- produire des statistiques essentielles pour les bénéficiaires locaux et internationaux usagers et de protection des données personnelles

Utilisation des registres du Ministère de la Santé

Comme les services de santé

ont une couverture plus large que les centres d'état civil, la Direction de Statistiques et du Système d'Information Sanitaire (DSSIS) du Ministère de la Santé Publique a été mise en contribution pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil :

Enregistrement des naissances dans les établissements de santé

1- Utiliser les agents accoucheurs dans les centres de maternités pour enrôler et enregistrer toutes les nouvelles naissances à l'état civil ;

2- Utiliser les services de vaccination pour enrôler et enregistrer tous les enfants qui viennent prendre le BCG ou le DCTCoq Polio ;

3- Utiliser l'Agent de Santé Communautaire (ASC) pour enrôler et enregistrer toutes les naissances qui interviennent à domicile dans les communautés rurales.

Enregistrement des décès dans les établissements de santé

Certification médicale des causes de décès

L'autopsie verbale est un instrument épidémiologique largement employé pour attribuer les causes cliniques aux décès en interrogeant les parents endeuillés d'enfants qui n'étaient pas, le plus souvent, sous supervision médicale au moment de leurs décès, sur toutes les informations possibles qui peuvent permettre de déterminer la cause de décès.

Quelques actions réalisées dans ce sens :

- Formation des équipes cadres de district et hôpitaux sur la certification médicale des causes de décès;

- Formation des communautés pour la réalisation des autopsies verbales;

- Mise en place des comités d'audit dans toutes les FOSEA;

- Surveillance accrue de décès.

- Prédiposition des Bulletins médicaux de naissance dans toutes les maternités par la DSSIS

- Sensibilisation de la mère depuis la CPN 1: Importance de la déclaration des naissances dans les délais

- Dès l'accouchement, renseigner le bulletin médical de naissance par l'agent accoucheur

Le premier volet est remis aux parents qui se rendra aux CEC pour la délivrance de l'acte de naissance

Le CEC a le second volet du formulaire et enregistre directement l'enfant dans le registre de déclaration des naissances sans attendre le parent.

Enrôlement des enfants des éleveurs nomades

Utiliser les agents vétérinaires dans leurs stratégies pour enrôler et enregistrer tous les enfants des éleveurs à l'état civil.

Le registre national biométrique de la population

Dans la vision nouvelle proposée, il est proposé d'introduire dès la naissance le Numéro National d'Identification (NNI), qui sera le lien avec tous les faits d'état civil concernant un individu. Cette approche longitudinale est très efficace dans un environnement informatisé et centralisé et elle est de nature à réduire significativement l'utilisation des documents papiers

et de la fraude qui en découlent.

L'ANATS veut mettre sur pied un registre national biométrique des Tchadiens, des étrangers résidant au Tchad et des étrangers de passage. Pour ce faire, elle va faire l'enrôlement des personnes adultes et l'enregistrement des nouveaux nés. Donc chaque citoyen doit avoir un numéro d'identification unique. Il est question d'atteindre environ 11 000 000 d'individus.

Le Bureau de Coordination du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (BCTR) et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) sont en train de discuter sur la faisabilité technique de la collaboration sur le terrain pendant la cartographie du RGPH3 en 2023.

Extension de la CNMD :

Dans le cadre de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de la valorisation des statistiques qui en découlent, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, a mis en place en octobre 2020 un dispositif pilote de collecte de données sur les naissances, les mariages et les décès dans cinq des 10 Arrondissements de la Ville de N'Djaména. Il s'agit des Communes des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Arrondissements. Ce dispositif de collecte de données sur les événements susmentionnés a pour finalité, l'établissement des statistiques d'état civil, pouvant orienter les décideurs et les gestionnaires des programmes et projets de développement dans leur prise de décision. Par ailleurs, avec le budget 2021 de l'INSEED, le dispositif de collecte de données avec volet exploitation statistique des actes d'état civil des services compétents s'est poursuivi de janvier à avril 2022 dans

les 5 cinq anciens Arrondissements ciblés de la Ville de N'Djaména.

Pour la troisième phase qui prend en compte les 10 arrondissements de la ville de N'Djaména, la collecte des données se déroule de juin à octobre 2022. En 2023, l'INSEED songe à une extension et production du premier rapport.

Pour parvenir à une amélioration accélérée du système d'état civil tchadien, il serait judicieux de :

❖ mettre sur pied un cadre juridique national pour les systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil, y compris les causes de décès ;

❖ procéder à l'organisation, à la gestion et au fonctionnement des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil ;

❖ surveiller l'enregistrement des faits d'état civil au sein des populations spécifiques ;

❖ vérifier le type et la qualité des statistiques produites et les méthodes de diffusion, d'accès et d'utilisation de ces statistiques ;

❖ faire l'informatisation du système ;

❖ envoyer à l'INSEED, les informations sur les enregistrements des faits d'état civil disponibles pour la production des rapports;

❖ prévoir un budget de mise en œuvre ;

❖ créer de points d'enregistrement des faits d'état civil mobiles ;

❖ permettre aux Médecins Chefs des Districts (MCD) de délivrer les actes de naissance

**Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE/
AHMAT ABDERAHIM ABBO.**

NOUVELLES DE L'INSEED

1. Réunion de prise de contact avec le personnel clef des Agences de Contractualisation et de Vérification (ACV)

Une réunion de prise de contact avec le personnel clef des Agences de Contractualisation et de Vérification (ACV) recruté dans le cadre du le Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS) a eu lieu le mercredi 25 mai 2022 sous la présidence du Directeur Général de l'INSEED, Dr. Baradine Zakaria Moural.

Le recrutement de ce personnel intervient à la suite de l'avis de candidature lancé par l'INSEED sous la référence n° 001 / PCMT / PMT / MPEDCI / SE / SGM / INSEED /CT_ACV / 2022 du 1^{er} février 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRPSS financé par la Banque Mondiale.

Ont pris part à cette réunion les principaux collaborateurs du DG de l'INSEED, notamment le Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales, le Directeur des Affaires Administra-

tives et le Responsable de la Cellule de Communication de l'INSEED et quelques cadres. Il a donné la parole à la salle pour que chaque participant se présente.

Après son mot de bienvenu, le DG de l'INSEED a situé l'objectif de cette rencontre qui est de faire connaissance avec les nouveaux cadres recrutés des ACV et de rappeler l'exigence de résultat dans l'exercice de leur mission. Le DG de l'INSEED a prodigué quelques conseils aux personnels de l'ACV dans le cadre de l'exercice de leur travail centré sur le respect de la hiérarchie, le brassage, la communication entre eux, la transmission de document à temps réel et l'assiduité au travail.

Ensuite, le coordonnateur technique Monsieur Ahmat Abderahim Abbo a rappelé quelques activités importantes réalisées et celles qui restent à finaliser pour une mise en

route réussie du programme ACV. Il s'agit notamment du processus de recrutement, de la formation des responsables et de l'élaboration du plan de travail. A cet effet, il reste l'installation des responsables et le recrutement des managers internationaux pour appuyer la mise en œuvre du projet.

Enfin, le Directeur Général de l'INSEED a conclu la réunion par le mot d'encouragement en demandant aux nouveaux cadres contractuels du projet ACV de fournir d'avantage d'efforts dans l'exercice de leur mission et de préserver une bonne image de l'INSEED auprès du partenaire qu'est la Banque de Mondiale.

**Par SENOUSI
YOUSOUF HASSAN**

ACTIVITES DU SSN

1. Cérémonie de passation de service entre le Président du Conseil d'Administration (PCA) sortant du FNDS,

Monsieur OUSMANE MATAR BREME et le PCA entrant du FNDS, Monsieur ABDOULAYE MBODOU MBAMI

Le 15 avril 2022 à 14h, dans la salle de réunion du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), la cérémonie de passation de service a eu lieu sous la supervision du Secrétaire d'Etat à l'Economie, à la Planification du Développement et à la Coopération Internationale, Dr. ABDERAHIM YOUNOUS ALI, entourée pour la circonstance de quelques collaborateurs. Le Directeur Général du FNDS, M. Abdoulaye Bahr Bachar et son Adjoint, des invités ainsi que de l'équipe de la Direction Générale du FNDS. A effet, l'installation a été précédée par la lecture du Décret N°0889/PR/2022 du 12 avril 2022.

Après la lecture du Décret N°0889/PR/2022 du 12 avril 2022 nommant le nouveau Président du Conseil D'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique, le Secrétaire d'Etat a donné la parole au PCA sortant, Monsieur OUSMANE MATAR BREME, qui a commencé par le remerciement au Général de Corps d'Armée, Président du

Conseil Militaire de Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, Mahamat Idriss Deby et les plus hautes autorités qui ont confié la mission qui arrive à son terme. Pour le PCA sortant, les trois mois et quinze jours, les activités non négligeables ont été réalisées notamment la tenue de la cinquième session du conseil d'administration qui ont permis des délibérations pour adopter les résolutions structurantes et déterminantes pour le FNDS. Des réunions de suivi trimestriel ont été instituées avec la Direction Générale pour évaluer la mise en œuvre des résolutions et les sujets d'intérêt du FNDS, a ajouté le PCA

Après l'énumération des résultats obtenus, il a rappelé l'intérêt que les données statistiques au Tchad revêtent.

Enfin, il a remercié les administrations, le DG du FNDS et son adjoint ainsi que toute l'équipe pour leur disponibilité, leur collaboration, leur professionnalisme et la qualité humaine qui règne au sein du FNDS. Pour conclure, il reste disponible pour aider

le SSN en général et le FNDS en particulier à chaque fois que le besoin se fait sentir. Le mot de félicitation à l'endroit du PCA entrant n'a pas manqué.

A son tour, le PCA entrant, Monsieur Abdoulaye Mbo-dou Mbami, a remercié le Président de la République pour la confiance accordée à sa modeste personne et, tout en exprimant ses vœux de réussite au PCA sortant OUSMANE MATAR BREME dans sa nouvelle fonction, il s'est dit confiant de compter sur l'équipe du FNDS.

Après les deux interventions, le Secrétaire d'Etat à l'Economie, à la Planification du Développement et à la Coopération Internationale, Dr. ABDERAHIM YOUNOUS ALI a sanctionné cette cérémonie par une signature d'un procès-verbal. Une photo de famille et la salutation d'usage ont été faites.

Commencée à 14h20, cette séance de passation de service a pris fin à 14h52.

**PAR SENOUSI
YOUSOUF HASSAN**

2. Reunion du 18 janvier 2022 du CNS

Au cours de cette réunion, le Conseil National de la Statistique (CNS) a adopté le Plan d'actions 2022 des structures du système statistique natio-

nal. Il a également alloué les ressources financières pour mettre en œuvre ce Plan d'actions. Par ailleurs, le CNS a accordé un appui institu-

tionnel au Secrétariat du Président du CNS. Ce sont les résolutions principales de cette réunion.

GOGNIN Gomdigue

PUBLICATIONS DE L'INSEED

Indice National des Prix à la Consommation
Prix à la consommation : Inflation de 3,6% au deuxième trimestre 2022

I.1 Analyse du niveau des prix par fonction au deuxième trimestre de l'année 2022

L'analyse de l'évolution par fonction de consommation permet d'apprécier les fluctuations des prix de leurs composantes, ainsi que leur contribution à l'évolution de l'indice global des prix à la consommation.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est en hausse de 4,0% au deuxième trimestre 2022, après une hausse de 1,1% au trimestre précédent. Cette évolution tire son origine

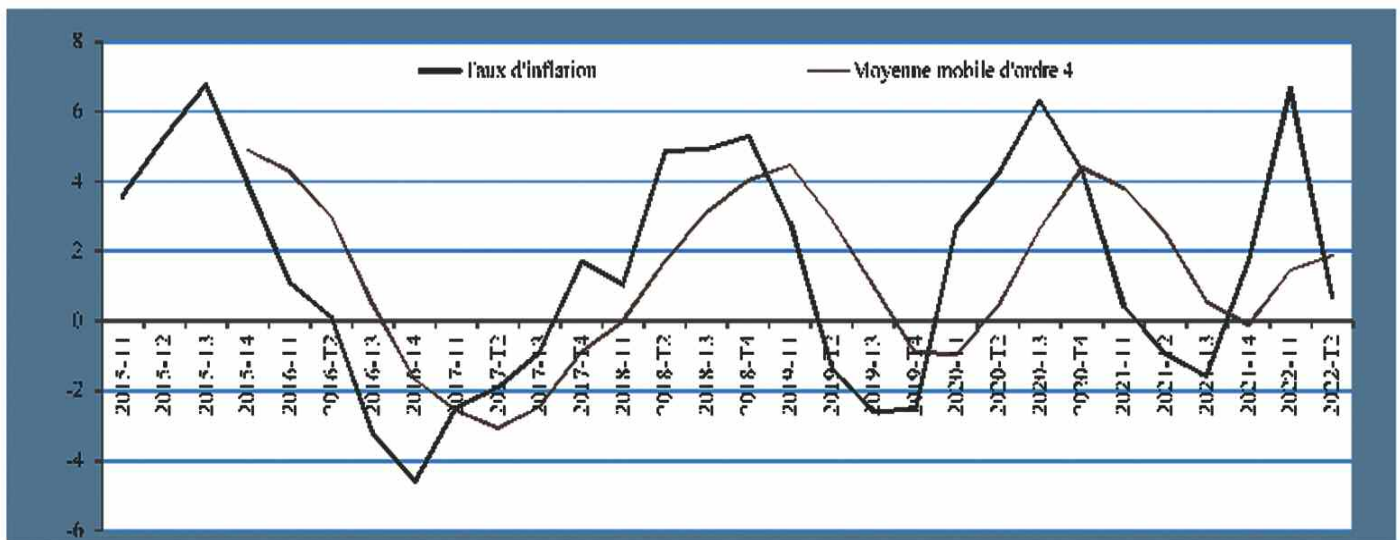
dans l'augmentation des prix des « des produits alimentaires » (+9,0%), des « restaurants et hôtels » (+8,7%) ainsi que des « loisirs et cultures » (+4,5%).

En glissement annuel, il est en hausse de 4,8% en raison d'une progression des « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (+10,7%), des « des meubles, articles de ménage et entretien des maisons », des « restaurants et hôtels » (+5,4%), des « loisirs et culture » (+5,2%) et

enfin des « articles d'habillement et chaussures » (+4,6%).

Le rapport des prix moyens des six premiers mois de l'année 2022 sur ceux de l'année 2021 laisse apparaître une progression de 3,7% sous l'effet d'une bonification de 8,6% des produits alimentaires engendrée par l'accélération de 20,6% des légumes et tubercules suivis de 20,5% des huiles et graisses sur la période.

Graphique 1 : Evolution du taux d'inflation trimestrielle du 1^{er} trimestre 2015 au 2^{er} trimestre 2022



Source : INSEED 2022-T2

I.2 Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au deuxième trimestre de l'année 2022.

Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au deuxième trimestre de l'année 2022.

L'analyse de l'évolution des prix est également effectuée selon les différentes classifications fonctionnelles, à savoir l'origine des produits, le secteur de production, la durabilité et l'inflation sous-jacente.

Hausse globale des indices des prix des produits Hors produits frais et énergie, des produits importés et des produits locaux au deuxième trimestre 2022

Evolution des prix selon l'origine des produits

Le deuxième trimestre de l'année 2022 est marqué par une hausse dans l'ensemble des prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les produits locaux et les produits importés se sont bonifiés respectivement de 2,5% et 3,3% en variation trimestrielle. En glissement annuel, on note une hausse de 0,6% des produits locaux et 3,3% des produits importés sur la période.

Selon la volatilité des prix des

biens et services, au deuxième trimestre 2022, le niveau de prix des « produits frais » et « hors produits frais et énergie » sont haussés de 4,5% et 4,7% respectivement par rapport au trimestre précédent. Par rapport au même trimestre de l'année 2021, le niveau des prix des « hors produits frais et énergie » a progressé de 1,5%.

Selon le secteur d'activité, les prix des produits du secteur primaire sont en hausse de 8,1% et le tertiaire est en hausse de 1,4% au deuxième trimestre de l'année 2022 par

rapport au trimestre précédent.

Selon la durabilité des biens et services, l'on note une hausse du niveau des prix des biens durables et non durables respectivement de 1,4% et 2,9% au deuxième trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent. Les services sont en progression de 1,4% sur la période. Le niveau d'inflation trimestrielle est se situe à 3,6 alors qu'il était de +2,6% au trimestre précédent, en raison de la hausse généralisée des prix des produits alimentaires.

II - Synthèse Conjoncturel du deuxième trimestre 2022

Sur le plan industriel, l'activité connaît une embellie au deuxième trimestre de l'année en cours. En effet, l'activité de production industrielle au deuxième trimestre 2022 s'est bonifiée de 5,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse trouve sa source essentielle dans l'augmentation de la production des industries extractives (8,4%) et l'imprimerie (25,2 %). Cependant, cette augmentation a été atténuée par une baisse simultanée de 47,3% de la branche électricité eau et gaz, de 63,4% des industries métallique ainsi que de 63,3% des industries de matériaux minéraux.

Tributaire d'un accroissement de 27,7% de l'industrie extractive et 23,4% de l'industrie pétrolière, l'activité de production industrielle connaît aussi une forte hausse en glissement annuel (+18,6%).

Sur le front des prix, l'Indice

Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est en hausse de 4,0% au deuxième trimestre 2022, après une hausse de 1,1% au trimestre précédent. Cette évolution tire son origine dans l'augmentation des prix des « produits alimentaires (+9,0%), des « restaurants et hôtels » (+8,7%) ainsi que des « loisirs et cultures » (+4,5%).

En glissement annuel, il est en hausse de 4,8% en raison d'une progression des « produits alimentaires et boisson non alcoolisés » (+10,7%), des « des meubles, articles de ménage et entretien des maisons », des « restaurants et hôtels » (+5,4%), des « loisirs et culture » (+5,2%) et enfin des « articles d'habillement et chaussures » (+4,6%).

Le rapport des prix moyens des six premiers mois de l'année 2022 sur ceux de l'année 2021 laisse apparaître une progression de 3,7% sous l'effet d'une bonification de

8,6% des produits alimentaires engendrée par l'accélération de 20,6% des légumes et tubercules suivis de 20,5% des huiles et graisses sur la période.

Au plan monétaire, l'évolution des agrégats monétaires et de crédit du Tchad entre juin 2022 et mars 2022 indique une dégradation de la plupart des agrégats avec une baisse des avoirs extérieurs de 61%, une diminution des crédits intérieur de 9% et enfin une diminution de la masse monétaire de 7%.

En glissement annuel, à fin juin 2022, la situation monétaire du Tchad est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 70%, une amélioration du crédit intérieur de 7%, en relation avec l'augmentation des créances nettes sur l'Etat de 21% et enfin une progression de la masse monétaire de 17% sur la période.

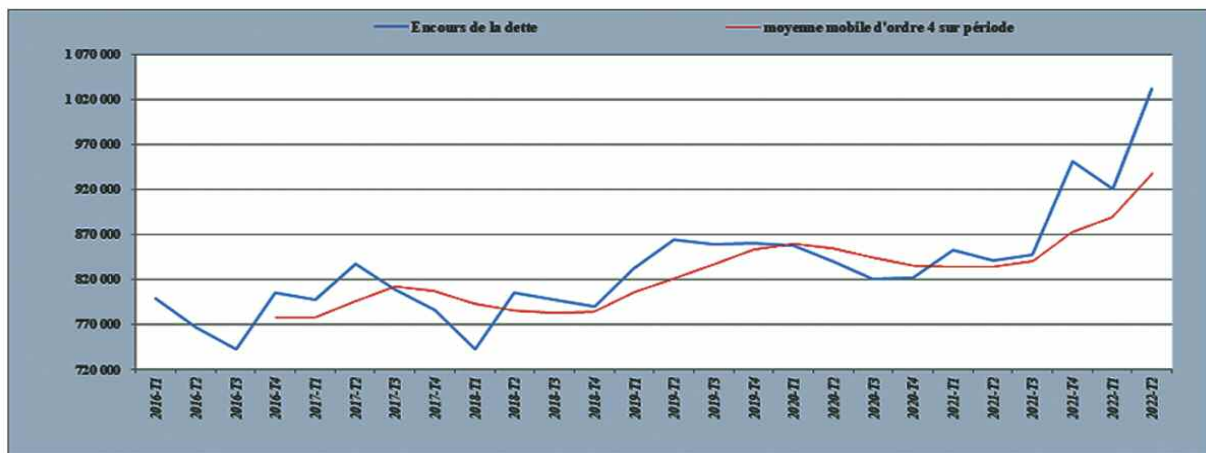
Au niveau des aides extérieures, au deuxième trimestre 2022, l'encours de la dette de l'Etat s'est établi à 1031,6 milliard de francs CFA soit une hausse de 12,1% après une hausse de 3,2% au trimestre précédent en variation trimestrielle. Les tirages sur crédits multilatéraux et bilatéraux s'élèvent respectivement

66,4 milliards et à 23,7 milliards de francs CFA en ce trimestre.

Pour ce qui est des remboursements cumulés (hors BEAC), ils s'établissent à 37,4 milliards de francs CFA en ce trimestre, soit une hausse de 58,3% en variation trimestrielle. Cette hausse est due au rebond constaté dans les

composantes multilatérales (+93,0%) et bilatérales (+15,24%) des remboursements des crédits en variation trimestrielle.

En glissement annuel, au deuxième trimestre 2022, l'encours de la dette a progressé de 153,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.



Source : Ministère des Finances et du Budget, 2022-T2

LES COMPTES NATIONAUX

Rebasage des comptes du Tchad sous le Système de Comptabilité Nationale de 2008 avec 2017 comme année de base et la production des comptes de la première année courante

L'INSEED s'est engagé, en 2017, dans un processus de révision du système des comptes nationaux afin de doter le Tchad d'un système de comptabilité nationale performant et conforme aux recommandations internationales en matière de bonnes pratiques. Cette révision a été marquée par le rebasage des comptes conduisant à la production des comptes de la première année courante et à l'organisation d'un webinaire d'évaluation.

A cet effet, le service des comptes nationaux a procédé au changement de l'année de base et de la migration vers le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 2008 avec l'utilisation d'un nouveau logiciel, le module ERETES. Les travaux engagés par l'INSEED avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers ont permis de disposer des comptes de l'année de base 2017, ainsi que ceux de la première année courante 2018. Les comptes de l'année de base ont été examinés lors d'un webinaire d'évaluation par les pairs.

Ce webinaire tenu du 09 au 11 février 2021 a vu la participation des institutions partenaires: AFRISTAT,

AFRITAC/FMI, Banque Mondiale, BAD, CEA, BEAC, CEMAC, CEEAC et des pays tels que Bénin, Cameroun, Gabon, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo, Tunisie. Lors des séances de travail, l'équipe des comptes nationaux a eu le temps de présenter les points essentiels des travaux effectués. Après une exposition sur les sources des données utilisées, les méthodes de traitements appliqués et les résultats obtenus, les experts ont enrichi les discussions en faisant des remarques et des suggestions pertinentes. Après le webinaire, le service des comptes nationaux a intégré les différentes recommandations pour améliorer la qualité des comptes.

Après avoir intégré toutes les recommandations, l'INSEED a procédé, le 28 mars 2022 à l'hôtel amitié, à la publication des résultats des comptes de l'année de base 2017 et de la première année courante 2018.

S'agissant des comptes de l'année de base 2017, les résultats issus des travaux du changement d'année de base 2017 des comptes nationaux et de la migration vers le SCN 2008 donnent un PIB de 7 751 milliards de FCFA contre 6 179 milliards de FCFA selon le SCN 93, soit une réévaluation de 25,4%. Le gain de 1 572 milliards FCFA du niveau du PIB s'explique essentiellement par l'amélioration de la couverture de l'activité économique à travers l'utilisation des sources additionnelles dans plusieurs secteurs et l'amélioration des méthodes de calcul conformément aux recommandations du SCN 2008.

La hausse de 25,4% du PIB s'explique par :

- une large couverture des activités économiques avec une contribution de +11,6%, due à la prise en compte des données sources telles que les résultats de l'enquête ECOSIT 4, les enquêtes spécifiques réalisées pour les besoins de la rénovation des comptes nationaux, ainsi que les données plus améliorées de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc. ;
- la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 avec une contribution de +0,6% due à la clarifica-

tion de la production de la banque centrale, à l'amélioration du calcul de la production des services d'assurance dommages, au traitement de la réassurance comme l'assurance directe, et à l'affinement de la méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et sa répartition. Il convient de signaler que les activités de Recherche et Développement (R-D), ainsi que les dépenses militaires n'ont pas été prises en compte, faute de données ;

- le retraitement des données des impôts et taxes nets de subvention avec une contribution de +0,7% due à une codification plus affinée et une mise en cohérence des informations fournies ;

- une actualisation des méthodes d'estimation avec une contribution de +12,7% due à la révision du traitement des données de l'élevage, ainsi que l'utilisation de prix moyens des animaux sur pieds en vue de se rapprocher le plus possible des prix à la production.

L'analyse des résultats de la réévaluation du Produit intérieur brut (PIB) montre une hausse de la valeur ajoutée du secteur primaire de 50,0% et du secondaire de 34,2%, dans la nouvelle base par rapport à l'ancienne base. La part du tertiaire est restée quasiment stable, avec une baisse de 2,6% dans la nouvelle base.

En outre, l'analyse de la structure du PIB, indique une hausse de 8 points de pourcentage du poids du secteur

primaire, passant de 43,0% selon le SCN 93 à 51,4% selon le SCN 2008. Le poids du secteur secondaire reste plus ou moins constant à 0,9 point. Par contre, le poids du tertiaire baisse de 9 points, et s'établit à 32,4% dans la nouvelle base contre 41,8% dans l'ancienne base.

Les contributions des secteurs à la réévaluation du PIB de 25,4%, il ressort que le secteur primaire (y compris les activités extractives) a fortement impacté ces résultats avec 21,5 points de pourcentage, contre 4,3 points pour le secondaire, - 1,1 point pour le tertiaire, et 0,7 point pour les impôts

Concernant la première année courante 2018, le PIB de l'année courante 2018 est ressorti en volume de 8 219,6 milliards de FCFA contre 7 751,2 milliards de FCFA en 2017, soit une croissance de 6,0%. Malgré la conjoncture économique difficile que le pays a traversée en 2018, cette performance de l'activité économique est expliquée essentiellement par la dynamique du secteur primaire, en particulier avec l'extraction d'hydrocarbures.

La croissance du PIB de 6,0% enregistrée en 2018 est tirée principalement par le secteur primaire (+3,8 points). L'activité du tertiaire contribue faiblement à la hausse du PIB (+1,8 points). En revanche, l'augmentation des activités est ralentie par le secteur secondaire (0,2 points).

L'analyse des emplois du PIB indique une hausse du niveau de ses composantes en volume, la formation brute de capital fixe de (+19,1%), la consommation finale (+2,6%), les exportations de biens et services (+7,1%), les importations (+9,5%) et la variation de stocks (+41,0%).

Le secteur informel a connu une décroissance de 1,9% en 2018 avec une valeur ajoutée de 4735,0 milliards de FCFA contre 4825,2 milliards de FCFA en 2017.

LE COMMERCE EXTERIEUR

L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) produit depuis quelques années les statistiques sur les échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Les informations récentes portent sur les statistiques du commerce extérieur de l'année 2019 et est élaboré par le Service des Statistique du Commerce Extérieur sous la Direction des Statistiques Économiques de l'INSEED. L'élaboration dudit document traduit la volonté de l'INSEED de mettre à la disposition du public (Administration publique, opérateurs économiques, investisseurs étrangers, chercheurs, etc.) des données sur les échanges du Tchad avec l'extérieur permettant d'orienter des choix ou décisions tant au niveau microéconomique que macroéconomique et d'appréhender le degré d'intégration économique aux niveaux régional et continental.

Concernant la contribution à la formation du PIB, le poids des activités informelles ressort à 57,6% en 2018 contre 62,3% en 2017. Ce secteur contribue négativement à hauteur de 1,2 point à la croissance du PIB en 2018. Les activités informelles se retrouvent dans tous les secteurs d'activités.

En perspective, le service des comptes nationaux envisage produire :

- le Tableau des Comptes Economiques Intégrés ;

- une série retropolée des comptes ;

- les comptes de l'année co-surante 2019.

- la Matrice de Comptabilité Sociale.

NB : Actuellement le service est en train d'ajuster les notes méthodologiques de l'année de base des ERE et les traitements des données sources d'une part et les données des comptes nationaux de l'année 2019 d'autre part.

Les données qui ont servi à l'élaboration dudit document sont issues respectivement de la base du système informatique douanier et des travaux de collecte de données auprès des bureaux douaniers non informatisés répartis sur l'ensemble du territoire. Cette procédure permet d'améliorer significativement la couverture des statistiques du commerce extérieur, mais elle implique en revanche de longs délais de traitement de l'information. L'INSEED reste cependant engagé dans l'amélioration continue de la qualité et de la régularité des statistiques du commerce extérieur. Par ailleurs, l'INSEED annonce par la présente, la construction d'une base de données 2000-2019 qui accompagne la production du présent rapport. Par cette base qui sera enrichie sur une base annuelle, les utilisateurs seront renseignés sur demande, de toute donnée ou information statistique spécifique disponible et publiable, au-delà du pré-

sent rapport. Les collectes de ces données ont été rendues possibles grâce à l'excellente collaboration entre l'INSEED et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).

Le renforcement du dispositif des statistiques du commerce extérieur a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Consolidation de l'État Tchadien-Phase2 (ACET2) ainsi que l'appui technique de l'Union Africaine. L'INSEED sollicite l'appui de ses partenaires pour maintenir leurs efforts en vue de permettre la production des statistiques sur les échanges commerciaux dans les meilleurs délais requis et l'amélioration de sa qualité.

Le logiciel utilisé pour la production du commerce extérieur est EUROTRACE.

**Par AHMAT HACHIM
SOULEYMANE ET FANGAMLA**

ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

1. Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique du 25 janvier 2022

Le Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique au Tchad (FNDS) s'est tenu en séance ordinaire le 25 janvier 2022 à l'Hôtel Meridian de N'Djaména. Il s'agit de la cinquième réunion dudit Conseil depuis sa création, dans un contexte marqué par la mise en route des structures opérationnelles du système statistique national définies dans le cadre de la réforme de l'appareil statistique, et aussi et surtout, par la première année de mise en œuvre de la deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2022-2026).

Cette importance réunion a été dirigée par son nouveau Président, Monsieur OUSMANE MATAR BREME, en présence des membres du Conseil d'Administration.

Le nouveau Président du Conseil d'Administration (PCA) du FNDS nommé par le Décret N°1014/PR/2021 du 21 décembre 2021, a fait une brève introduction et présenté les sujets inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. la note d'information sur l'exécution des résolutions des conseils d'administrations du 24 février 2021 ;
2. la note information de l'étude sur le financement de la SNDS 2 ;
3. l'examen et l'adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 17 décembre 2021 ;

4. le projet de résolutions du rapport d'activités du FNDS de l'année 2021 ;

5. l'examen et l'adoption du rapport financier du FNDS de l'année 2021 ;

6. l'examen et l'adoption du plan d'actions 2022 et le budget pour l'année 2022 du FNDS;

7. le réexamen et l'adoption du Règlement Intérieur du CA du FNDS.

A la suite de l'adoption de cet ordre du jour, la parole a été donnée au Directeur Général du FNDS, M. Abdoulaye Barh Bachar, qui a présenté chaque point de manière détaillée en faisant ressortir les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre et proposition de plan d'actions, les rapports des activités au titre de l'année

écoulée et de l'exercice 2022.

Enfin, les Administrateurs du Fonds National de Développement de la Statistique au Tchad (FNDS) ont rappelé l'importance de la statistique dans les politiques publiques et ils ont exprimé leur soutien au processus de développement de la statistique engagé par le système national de la statistique et surtout la mise en œuvre effective de la réforme. Sur cette base, le rapport d'exécution 2021, les notes et les résolutions et le plan d'actions 2022 et leurs budgets respectifs, ont été validés et approuvés par le Conseil sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées.

Par **SENOUSSI
YOUSOUF HASSAN**

EQUIPE DE REDACTION

Par CHERIF OUSMANE ABDOULAYE/EQUIPE DE REDACTION

Le Directeur de publication : Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Le Rédacteur en chef : SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

ABDOULAYE BAHAR BACHAR
AHMAT ABDERAHIM ABBO
AHMAT SOULEYMANE HACHIM
AMANE TATOLOUM
ATOKARE Alexis
BANDOUMAL OUAGADJIO
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE
DOUZOUNET MALLAYE
FANGAMLA MARANDI
GAGUE Ngangtar
GOGNIN Gomdigué
HASSAN IZZO ABAKAR
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE
RIRADJIM MADNODJI
SALAMA IBNI OUMAR

INSTITUTION

FNDS
INSEED
INSEED
FNDS
INSEED
BPE
INSEED
DGSE/MEPDCI
INSEED
INSEED
INSEED
DSA/MA
INSEED
INSEED
CNS
FNDS